



## DÉCLARATION UNITAIRE CGT 43

Monsieur le Préfet, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs,

En préambule, nous souhaitons saluer votre démarche qui a cruellement fait défaut lors de la construction du SGC, de réunir tous les représentants des personnels utilisateurs, rétablissant une situation qui nous paraît indispensable à une véritable démocratie sociale.

Ce 14 novembre 2023, vous nous conviez à assister à une présentation des conclusions du rapport de la mission inter-inspections sur l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement des SGCD.

Depuis quatre décennies, les réformes de la Fonction Publique (décentralisations, LOLF, GPEC, Réforme de l'État, RGPP, MAP, loi de Transformation de la Fonction Publique OTE, abrogation du Statut Général, mutualisations multiples, externalisations, etc) ont détruit la capacité de rendre aux usagers un Service Public égalitaire, détérioré considérablement les conditions de travail des agents publics, et favorisé les politiques libérales les plus réactionnaires.

La mutualisation des « fonctions support » des DDI et préfectures dans les SGCD sont une hérésie dont les Syndicats ont combattu le principe, connaissant d'avance les dégâts qu'ils généreraient. Hélas, nous avons, une nouvelle fois, eu tort d'avoir raison les premiers !

Nous ne sommes plus les seuls à le dire, même la Cour des Comptes le pointe dans son rapport du 10 novembre 2023 en indiquant que « les nouveaux outils de gestion mutualisée des moyens n'ont à ce stade pas permis d'améliorer l'efficacité de la gestion des préfectures. La mise en place des SGCD créés en 2021 a été particulièrement difficile ».

En Haute-Loire, comme ailleurs, nous constatons une dégradation de la qualité de service, des dysfonctionnements importants, des dégradations de conditions de travail, des préjudices causés aux usagers, aux fournisseurs, des allongements des délais d'intervention... La création des SGC dans ce contexte aurait nécessité une forte implication de la hiérarchie, dont l'absence a conduit à laisser les agents livrés à eux-mêmes que ce soit dans les structures ou au SGC.

En outre, indique le rapport, il y avait dès le départ un manque d'effectifs dans les services et vu les difficultés rencontrées, il y a un turn-over important qui aggrave le manque d'efficacité et contribue au développement des risques psycho-sociaux.

Il faut garder en tête que le SGC n'est pas un service de préfecture, c'est un service de l'État, relevant du ministère de l'Intérieur. Pourtant, le CSA Préfecture du 24 avril 2023 a entériné le basculement de 10 % de l'effectif SGC, au seul profit de la Préfecture, sans même que les

représentants du personnel des DDI ne soient informés ni consultés et alors que ceux CGT de la Préfecture s'y sont fortement opposés. Dans le même temps, ce sont à des agents des DDI d'assumer en suppléance les missions d'accueil/courrier, restées SGC dans leurs structures.

Le rapport indique que seul un quart des structures dispose d'un fonctionnement correct. Cet échec n'est évidemment pas imputable aux agents des SGCD qui se démènent comme ils le peuvent dans un contexte extrêmement difficile. Le concept d'un service support externalisé, largement dématérialisé (boîtes mails fonctionnelles, GLPI, GEF...), a rendu les choses encore plus compliquées et participe à la déshumanisation des fonctionnements. Tout miser sur la technologie, au lieu d'accroître l'efficacité, alourdit le fonctionnement et contribue à la dégradation des conditions de travail.

Au-delà de la contestation même du système des DDI et des SGC qui n'ont pas prouvé leur efficacité, ont affaibli le service public de l'État dans les territoires et ont servi de variable d'ajustement des effectifs dans une logique purement financière, il apparaît une nécessité immédiate, urgente, qui consiste à :

- Redonner les moyens humains aux SGC et aux DDI, les outiller et les former
- Remettre ces moyens dans les services en relation directe avec les agents qui les utilisent, et redonner une place prioritaire aux ministères qui définissent les politiques mises en place
- Mettre en place une véritable médecine de prévention commune sur le département
- Mettre en place d'urgence des indicateurs de suivi des taux de rotation, taux d'accidents, de suivi étroit des tentatives de suicides et de suicides ainsi que des démissions
- Mettre en œuvre d'urgence une politique de prévention et de sensibilisation des directions
- Former les agents et les directions
- Entamer de vraies négociations avec les représentants du personnel de toutes les structures utilisatrices du SGC (au niveau national et local)
- Ne mener aucun chantier de convergence qui se fasse au détriment des conditions indemnitaires ou des acquis en termes de prestations sociales ministérielles des agents, mais harmoniser les indemnités par le haut et faire bénéficier TOUS les agents des prestations sociales les mieux-disantes des ministères.

Les Représentants du Personnel CGT  
de la DDETSPP, de la DDT , de la préfecture et du SGC